
1918

«Pravda » n° 2, 17 (4)
janvier 1918 et « Izvestia du
C.E.C. » n° 2, 4 janvier 1918
Conforme au texte de la «Pravda
»

*Œuvres t. 26, p. 450, Paris-
Moscou*

Lénine

Décret du Comité exécutif central de Russie

en date du 3 (16) janvier 1918

Sur la base de toutes les conquêtes de la Révolution d'Octobre et conformément à la Déclaration du peuple travailleur et exploité, adoptée à la séance du Comité exécutif central du 3 janvier courant, tout le pouvoir dans la République de Russie appartient aux Soviets et aux institutions soviétiques. C'est pourquoi toute tentative, quelles que soient la personne ou l'institution dont elle émane, pour usurper telles ou telles autres fonctions du pouvoir, sera considérée comme un acte contre-révolutionnaire. Toute tentative de cette nature sera réprimée par tous les moyens dont dispose le pouvoir des Soviets, y compris le recours à la force armée.
